

PROFESSION DE FOI DE LA LISTE « RESPONSABILITE ET DIVERSITE »
Liste présentée par le SNESUP-FSU

Nos engagements

Responsabilité et diversité, cela signifie d'abord que les candidats de notre liste souhaitent défendre une conception de la philosophie qui en préserve la rigueur et l'ouverture. Ils représentent, par leurs différentes spécialités, aussi bien l'histoire de la philosophie que des champs philosophiques comme l'épistémologie, les recherches sur l'éthique, l'esthétique, la philosophie politique, la philosophie sociale, la philosophie du langage, la philosophie des religions. Ils souhaitent que les travaux de ces différents domaines, tout comme les recherches interdisciplinaires ou frontalières, soient examinés avec le même sérieux, sans souci d'école et en fonction de leur intérêt purement scientifique (cohérence, impact national et international, transmission du savoir). C'est avec le même souci que notre liste est attentive à la participation des chercheurs CNRS, prenant en compte les collaborations entre chercheurs et enseignants-chercheurs.

Les candidats de notre liste, conformément à la motion votée à l'unanimité par la section 17 du CNU en 2017, maintiendront une ferme opposition à toute mise en œuvre du suivi de carrière. Pendant toute la durée de leur mandat, les candidats élus renonceront à demander une promotion nationale. Ils s'engagent à siéger pendant la totalité de la session, sauf cas de force majeure avéré.

Chaque dossier (de qualification, de promotion, de CRCT, de PEDR), obligatoirement soumis à deux rapporteurs, doit être examiné dans les mêmes conditions. **Les élus de notre liste tiendront compte des spécificités locales** (taille de la composante, *ratio* nombre d'étudiants/nombre d'enseignants, existence ou non d'un laboratoire de recherche de philosophie, heures effectives de cours, répartition CM-TD, etc.). **Ils veilleront à ce que soit toujours pris en compte l'ensemble des missions d'un enseignant-chercheur** (enseignement, recherche, responsabilités collectives scientifiques, pédagogiques et administratives locales et nationales). **Ils seront tout spécialement attentifs au respect de la parité. Ils œuvreront pour la transparence, la démocratisation et la constance des critères de choix tout au long de la session.** Dans la limite imposée par le secret des délibérations, ils apporteront à tous les candidats qui en feront la demande des éclaircissements sur le résultat de leur candidature (qualification, promotion, CRCT, PEDR). Ils soutiendront les initiatives visant à ce que les processus de sélection dans les universités se déroulent dans la plus grande transparence possible et dans des conditions garantissant l'égalité des candidates et des candidats.

Les textes officiels et les positions de nos candidats

° Le CNU a à se prononcer sur « *les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des Professeurs des universités et Maîtres de Conférences* ». « *Il procède au suivi de carrière des enseignants-chercheurs régis par le décret du 6 juin 1984* » (décret n°92-70 du 16 janvier 1992 modifié en 2016, art. 1).

- **Face aux menaces qui continuent de peser sur le CNU, les candidats de la liste « Responsabilité et diversité » affirment leur attachement à la mission nationale de qualification, rempart contre le localisme des recrutements.** Dans un contexte récemment marqué d'une part par le dépôt (puis le retrait) d'une proposition d'amendement (n°879, 9 mai 2019) qui ouvrait la possibilité d'une dérogation à l'obligation d'une qualification préalable au recrutement à des postes d'enseignants-chercheurs, et d'autre part par un communiqué publié le 21 mai 2019 par la Conférence des Présidents d'Universités contenant plusieurs propositions dont celles de la suppression de la qualification préalable, de la gestion des promotions au seul niveau local et de la remise en cause du cadre statutaire des services d'enseignement et des missions, les candidats de la liste « Responsabilité et diversité », conformément à la motion votée à l'unanimité de la section 17 le 22 mai 2019, s'opposeront résolument à tout projet qui serait de nature à mettre en cause la qualification, l'équité des recrutements et l'existence même du CNU.

- **Les candidats « Responsabilité et diversité » estiment que l'intégralité de la tâche d'évaluation confiée aux sections du CNU est remplie par l'examen des demandes d'avancement de grade, de prime et de congé pour recherches présentées par les collègues. En dehors de ces limites strictement définies, ils s'opposent à toute « évaluation » des enseignants-chercheurs.**

° Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié en 2017 fait par ailleurs obligation à chaque enseignant-chercheur d'établir « *au moins tous les cinq ans, et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport mentionnant l'ensemble de ses activités et leurs évolutions éventuelles. Ce rapport est remis au président ou directeur de l'établissement qui en assure la transmission au Conseil national des universités* » (art. 7-1).

- **Les candidats « Responsabilité et diversité » s'opposeront absolument à la mise en place du « suivi de carrière » et refuseront de procéder à l'examen des dossiers qui lui seraient soumis.**

° Le temps de travail des enseignants-chercheurs est constitué « *pour moitié par les services d'enseignements* », soient 128 heures de cours magistral ou 192 heures de travaux dirigés, et « *pour moitié, par une activité de recherche* ». Toutefois, « le service d'un enseignant-chercheur peut être modulé pour comporter un nombre d'heures d'enseignement inférieur ou supérieur au nombre d'heures de référence ». Il est précisé qu'une telle modulation « ne peut se faire sans l'accord écrit de l'intéressé » (décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié en 2017, art. 7).

- **Les candidats « Responsabilité et diversité », fidèles à la mobilisation des universités en 2009, refusent toute modulation des services d'enseignement. Ils s'opposeront donc au « suivi de carrière » pour ne donner aucune prise à cette tentation permanente des directions d'établissement.**

Le CNU que nous voulons

Les élus de la liste « Responsabilité et diversité », soutenue par le SNESUP-FSU, s'engagent pour un CNU au service de leurs collègues enseignants-chercheurs et de leurs intérêts : un CNU réellement fidèle à ses missions nationales et à la vocation émancipatrice de l'Université, lieu de transmission, de recherche, de débat et d'invention.

« Responsabilité et diversité » se veut la liste de tous les collègues philosophes, sans aucune exclusive. Ses élus défendront la cause de la philosophie dans l'Université et la Cité.

Que faire ?

° *Les promotions.* Faut-il, pour tous les dossiers n'ayant pas obtenu une promotion nationale, se contenter de la formule « candidature non retenue en raison d'un nombre trop limité de promotions accordées par le CNU » ? Cela revient, de fait, 1) à transférer la responsabilité aux instances locales ; 2) à rendre inexistant pour ces candidatures le rôle de l'instance nationale qu'est le CNU ; 3) à laisser ainsi aux CA et aux présidents des établissements l'entière liberté de gérer selon des critères d'une toute autre nature l'avancement des enseignants-chercheurs.

Il convient de penser particulièrement aux petites UFR et aux petits Départements de Philosophie, noyés dans des universités de sciences sociales ou de sciences dites « dures ». Que feront les membres des CAC d'« avis » réduits à la forme d'une absence d'avis, alors qu'ils n'ont qu'une très vague idée de la nature de notre travail, des caractéristiques de nos publications, des spécificités de nos formations (nombres d'étudiants, préparation aux concours, nombre de postes aux concours, etc.) ? *Il importe donc de formuler des avis clairs et argumentés, tenant compte des contraintes qui pèsent localement sur les collègues.*

° *Le suivi de carrière.* Il est hors de question de soumettre à quelque classement que ce soit les enseignants-chercheurs. Les candidats de la liste resteront vigilants pour ne pas transformer le CNU en organe d'évaluation individuelle. Ils exigeront le respect de la motion votée à l'unanimité de la section en 2017 contre la mise en œuvre du suivi de carrière.